

2026/04/28

JMT

DÉPARTEMENT DU
RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 13

Votants : 15

Date de la convocation :

21 avril 2026

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 avril 2026 à 20 heures

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY – Marie-Odile PELISSIER – Eric REISET – Amandine CHEVROLAT - Joffrey DUBOST – Caroline FAUCON - Yann BAÏMA – Rachel BOUILLARD – Gilles DUFOUR – Sophie DESCOMBES – Morgan LEBRUMENT.

Excusés : Claire BREFFY (pouvoir à Eric REISET) et Christophe LETORT (pouvoir à Marie-Odile PELISSIER).

Monsieur Eric REISET est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des séances précédentes
2. Compte Financier Unique 2025
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2025
4. Taux d'imposition 2026
5. Budget primitif 2026 et fongibilité des crédits
6. Point sur les travaux des commissions communales
7. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Les procès-verbaux des séances du 27 février, 22 mars et 31 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Délibération n°DCM/2026/04/28//01

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur AUGAY Gérard ;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur

l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis au Conseil Municipal par M. le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	Réalizations		Résultat de l'exercice	Report de l'exercice précédent	Résultats de clôture
	Dépenses	Recettes			
Fonctionnement	535 352,89 €	683 889,40 €	+ 148 536,51€	0,00 €	+ 148 536,51 €
Investissement	167 591,75 €	190 143,55 €	+ 22 551.80 €	241 031,33 €	+ 263 583,13 €

Restes à réaliser		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement		
	Investissement	514 919,28 €	0 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire :

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Délibération n°DCM/2026/04/28//02

Après avoir pris connaissance du Compte Financier Unique 2025 de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** le résultat de clôture de l'exercice 2025, comme suit :
 - un excédent de fonctionnement de 148 536.51 €
 - un excédent d'investissement de 263 583.13 €
- **AFFECTE** en recettes d'investissement article 1068 la somme de 148 536.51 €.

Ainsi fait et délibéré

4. TAUX D'IMPOSITION 2026

Délibération n°DCM/2026/04/28//03

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'imposition 2026 comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 28,21 %
 - Taxe foncière non bâti : 20,32 %
 - Taxe d'habitation : 14,37 %.

Ainsi fait et délibéré

5. BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Délibération n°DCM/2026/04/28//04

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1,

Vu les travaux préparatoires et l'avis de la Commission des Finances,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame BEAUMONT, adjointe aux finances.

Le budget 2026 se présente comme suit :

- section de fonctionnement, équilibre en dépenses et en recettes : **672 172,04 €**
- section d'investissement, équilibre en dépenses et en recettes : **771 729,72 €**

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Budget Principal de la Commune
- **VOTE** les crédits qui y sont inscrits au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec des opérations, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- **AUTORISE** l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2026 à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles d'investissement et 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré

6. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **École :** Une réunion a eu lieu avec les parents afin de présenter le personnel communal et les nouveaux élus en charge des affaires scolaires. Une modification des règlements intérieurs de cantine et de garderie sera proposée avant la prochaine rentrée scolaire.
- **Bâtiments :** Les travaux du CEP progressent. Une réunion de chantier a lieu chaque mercredi après-midi. Les élus qui le souhaitent peuvent s'y rendre.
- **Communication :** La commission est chargée de préparer la cérémonie du 8 mai et le vin d'honneur qui suit.
- **Voirie :** Gérard AUGAY annonce que des travaux d'enfouissement des réseaux vont bientôt débuter Chemin des Mûriers. La commission fait actuellement le tour des voies communales afin de repérer les trous à reboucher sur la voirie (enrobé, Point à Temps Automatique).
- **Environnement :** Le nettoyage de printemps n'aura pas lieu cette année. Il est reporté au début du printemps 2027.

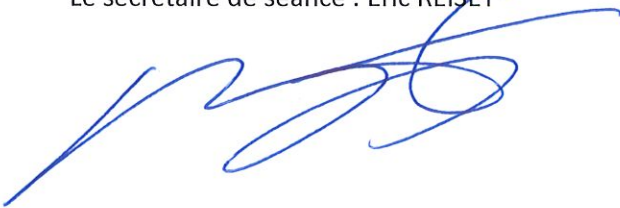
7. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Michel TOURNISSOUX demande aux délégués « Randonnées » de faire un état des lieux des sentiers communaux.
- Frelons asiatiques : il est urgent que chacun installe des pièges au plus vite afin de freiner la multiplication des nids de cette espèce invasive.
- Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 26 mai.

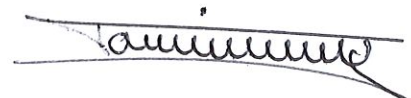
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 10 minutes.

N° de délibération	Objet
DCM/2026/04/28//01	Compte Financier Unique 2025
DCM/2026/04/28//02	Affectation du résultat de fonctionnement 2025
DCM/2026/04/28//03	Taux d'imposition 2026
DCM/2026/04/28//04	Budget primitif 2026 et fongibilité des crédits

Le secrétaire de séance : Eric REISET



Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le :